PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029

Comptes rendus des

Comités techniques (COTEC) n°7

du Plan national d'actions

en faveur des tortues marines des Antilles françaises (PNATMAF)

2020-2029

https://www.tortues-marines-antilles.org/ dont espace réservé aux partenaires (mot de passe : pnatmaf)

Martinique

Mardi 03 décembre 2024

Guadeloupe

Saint-Martin

Mardi 10 décembre 2024

COTEC PNATMAF n°7 Martinique	COTEC PNATMAF n°7 Guadeloupe et St-Martin
Date et heure : 3 décembre 2024 (9h-12h30)	**Date et heure** : 10 décembre 2024 (9h-12h30)
Lieu : présentiel (DEAL Martinique) et visioconférence (via *Teams*)	**Lieu** : présentiel (ONF Guadeloupe, Montebello) et visioconférence (via *Teams*)
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COTEC n°7 du PNATMAF pour la Martinique	**Participants** : cf. Annexe 2 : Liste des personnes présentes au COTEC n°7 du PNATMAF pour la Guadeloupe et St-Martin
Documents joints spécifiques au COTEC Martinique : - Ordre du jour - Support de présentation en séance	**Documents joints spécifiques au COTEC Guadeloupe et Saint-Martin** : - Ordre du jour - Support de présentation en séance - Compte-rendu de la commission « Échouages »
Documents joints communs aux deux COTEC : - Comptes rendus des commissions thématiques Antilles 2024 : ○ « Sensibilisation » du 02 octobre ○ « Conservation en mer » du 10 octobre ○ « Conservation à terre » du 17 octobre ○ « Connaissance » du 29 octobre	
Rédacteurs compte-rendu : - Nicolas PARANTHOËN (ONF)	

Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	30 décembre 2024	DEALs Guadeloupe et Martinique
Projet de compte-rendu – v2	22 janvier 2025	Participants aux COTECs
Compte-rendu final – vF	05 février 2025	Réseau Tortues Marines aux Antilles françaises
Nombre de pages : 11 + annexes		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION 3

1. GOUVERNANCE 3
2. ACTIONS 3
3. FINANCEMENTS 3

2. CONTEXTE 2025 4

1. ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PNATMAF 4
2. ÉVOLUTION DE L'ANIMATION DU PNATMAF 4

3. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES ANTILLES 2024 ET ESTIMATION BUDGETAIRE 2025 .. 6

1. COTEC MARTINIQUE 6
2. COTEC GUADELOUPE ET SAINT-MARTIN 8

4. INFORMATIONS DIVERSES ET CLOTURE DU COTEC 11

1. Introduction

L'**animation PNA** accueille et remercie les participants pour leur présence aux COTEC n°7 du PNATMAF.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des **14 participants pour le COTEC Martinique** ; Annexe 2 – Liste des **25 participants pour le COTEC Guadeloupe et Saint-Martin**).

1. Gouvernance

L'**animation PNA** rappelle l'organisation de la **gouvernance** (cf. diapos n°4). Les relevés de propositions, comptes rendus détaillés et supports de présentation des 5 commissions thématiques ont été envoyés en amont des COTEC (sensibilisation, conservation en mer, conservation à terre, connaissance, échouages). Les propositions de chaque commission ont été compilées et leur budget de mise en œuvre prévisionnelle en 2025 a été estimé pour chaque territoire. Les financements – acquis, à demander ou à rechercher – ont été identifiés pour chaque proposition. **Ce travail est présenté en séance pour participation des membres du COTEC à la priorisation des actions proposées** (cf. partie 3 en page 6)**. Le programme d'actions 2025 sera alors présenté au comité de pilotage (COPIL) unique au premier trimestre 2025, pour validation et mise en œuvre.**

L'association Le Gaïac fait remonter le souhait d'une représentation associative au sein du COPIL, actuellement constitué d'acteurs institutionnels. **La DEAL Guadeloupe** répond que l'évaluation à mi-parcours du PNATMAF prévue en 2025 sera l'occasion d'évaluer le schéma de gouvernance, tenant compte de l'avis des partenaires du RTMAF, et le cas échéant d'en proposer une adaptation. En l'état, ce schéma répond à l'organisation prévue dans le PNATMAF rédigé de façon concertée en 2017 et validé en 2020.

2. Actions

Les **actions du PNATMAF** (cf. diapos n°5 et 6) et l'ordre du jour sont rappelés (ordre du jour COTEC Martinique ; ordre du jour COTEC Guadeloupe et St-Martin). L'**état d'avancement général des actions du PNATMAF** est présenté en séance du COTEC Martinique (cf. diapos n°7 à 10). Pour gagner du temps, il a été envoyé en amont du COTEC Guadeloupe et Saint-Martin (cf. diapos n°40 à 43).

L'association Le Gaïac déplore l'absence de campagne de communication pour la Guadeloupe en 2024, contrairement à la Martinique[1]. Elle invite à reconsidérer le niveau de priorité pour cette action en 2025 pour la Guadeloupe. **L'animation PNA** note cette remarque, et ajoute que le spot radio en Martinique a coûté 410 euros en production grâce aux voix de collègues ONF, et 4 522 euros pour 260 diffusions sur NRJ et RCI.

3. Financements

La **stratégie 2024-2026 de financement** des actions du PNATMAF et les **conventions de financements s'appliquant en 2024** sont présentées (cf. diapos n°11 et 12 du COTEC Martinique ; diapos n°7 et 8 du COTEC Guadeloupe et St-Martin). Enfin, **le bilan financier 2024** est présenté en séance du COTEC Martinique (cf. diapos n°13 à 16). Pour gagner du temps, il a été envoyé en amont du COTEC Guadeloupe et Saint-Martin (cf. diapos n°44 à 47).

Le Parc National de Guadeloupe proposera d'évaluer le temps agent et les dépenses en carburant consacré aux actions du PNATMAF pour valoriser cet investissement de l'établissement.

[1] Écouter notamment le spot radio diffusé en 2024 https://www.tortues-marines-antilles.org/podcats

2. Contexte 2025

1. Évaluation à mi-parcours du PNATMAF

La DEAL indique que le PNATMAF 2020-2029 fera l'objet d'une **évaluation à mi-parcours en 2025**, après 5 années officielles de mise en œuvre, même si le plan a été rédigé en 2017 et les actions déployées depuis 2018 sous la coordination de l'ONF. Un **marché sera lancé par la DEAL Guadeloupe au 1er semestre 2025**. L'évaluation inclura une **analyse documentaire** à partir des pièces qui seront remises à l'évaluateur, dont le tableau de bord de suivi des indicateurs mis à jour par l'animation PNA, et le recueil d'avis auprès des acteurs du RTMAF via des **entretiens** bilatéraux.

Ces éléments n'appellent pas de remarque en séance.

2. Évolution de l'animation du PNATMAF

La DEAL indique que l'ONF lui a notifié son retrait de la mission d'animation des PNATMAF et Iguane des petites Antilles (IPA) pour la 4e et dernière année du marché 2022-2026, qui s'arrêtera donc début avril 2025. L'établissement s'est justifié par l'impossibilité de prolonger contractuellement le coordinateur interrégional et les 2 animateurs territoriaux au-delà de 3 ans, d'après sa convention collective nationale. Leurs contrats s'arrêteront donc en mai/juin 2025, mais leur absence prévisionnelle pourrait intervenir dès le mois de mars considérant les congés à solder.

En réaction, la DEAL Guadeloupe lancera un **premier marché pour une année d'animation** du PNATMAF sur les 3 territoires, sans portage budgétaire par la nouvelle structure animatrice (les marchés ou subventions seraient portés par chaque DEAL en fonction du budget disponible). Ce marché devrait permettre d'éviter une rupture d'animation du PNATMAF à partir d'avril 2025, dans un contexte d'évaluation à mi-parcours. La DEAL Guadeloupe lancera ensuite un **second marché pour une animation pluriannuelle du PNATMAF à partir d'avril 2026, a priori pour 4 années**, incluant à nouveau un portage budgétaire par la nouvelle structure animatrice. Dans le contexte national actuel, le **budget pour l'animation des PNA pourrait être revu à la baisse, et le maintien d'une animation conjointe des deux PNA tortues marines et iguane des petites Antilles est mis en cause**. **La DEAL demande au COTEC ses attentes quant à l'animation du PNA en 2025**.

En COTEC Martinique, cette évolution suscite de nombreuses interrogations. **Les membres du COTEC** s'interrogent sur le **devenir des prestations en cours avec l'ONF**, et sur la **validité des habilitations dans le cadre de la dérogation « espèce protégée » (DEP) portée par l'ONF** jusqu'en avril 2026, permettant notamment la bonne réalisation des activités du réseau échouage. **L'animation PNA** répond que les engagements contractuels des prestations passées entre l'ONF et certains partenaires seront respectés jusqu'à leur terme, incluant la sécurisation des financements (ex : action n°18 pour le réseau échouage jusqu'en avril 2026, action n°24 pour le suivi de l'activité de ponte en 2025). Après le départ de l'équipe d'animation, l'adjoint au directeur territorial de l'ONF sera l'interlocuteur des partenaires. **La DEAL Martinique** ajoute que la validité de la DEP au bénéfice de l'ONF jusqu'en avril 2026 devra être vérifiée dans ce contexte. **Les membres du COTEC** expriment le besoin d'une **continuité dans l'animation du réseau**, de manière à maintenir une cohérence et une transparence globale des actions menées par ses membres, et une cohésion du réseau entre les membres (avec continuité du contact et de la tenue des différentes commissions).

En COTEC Guadeloupe et St-Martin, cette évolution suscite également de nombreuses réactions. **Les membres du COTEC** estiment qu'il est essentiel d'assurer une **continuité dans l'animation du réseau, si possible avec l'équipe actuelle**, de manière à maintenir le lien entre ses membres. Il est souligné

l'importance d'**éviter le turn-over** des personnels chargés d'animation. D'une part, ce point est systématiquement soulevé comme une faiblesse majeure des PNA lors des évaluations notamment, mais force est de constater que les contrats longs restent illusoires pour cette mission. D'autre part, une stabilité était enfin trouvée avec l'équipe actuelle, qui a démontré une forte expertise technique, une grande implication pour le montage de projets, et de réelles compétences en animation du jeu d'acteurs souvent difficile, en facilitant un maximum de transparence des actions et des projets qui sont menés, en particulier depuis 2020. Ils déplorent que le **financement FEDER prévu sur 3 ans en Guadeloupe risque d'être abandonné, et demandent quelle structure pourrait reprendre l'équipe d'animation et ce financement**. L'équipe d'animation est interrogée sur sa volonté de poursuivre.

La Direction ONF rejoint le constat sur la qualité du travail réalisé par l'équipe. L'établissement fait face à une contrainte administrative qui ne lui permet plus de poursuivre cette mission. Les directions régionales avaient réussi à intégrer les 3 personnels PNA hors plafonds d'emploi en 2022, mais n'ont pas réussi à déplafonner la durée de leurs contrats limitée à 3 ans. Elles rejoignent et soutiennent le besoin de stabiliser l'outil PNA et ses moyens, justifiés par la spécificité des Antilles et de ce PNA, sans comparaison possible avec les PNA hexagonaux. Pour y répondre, la **filiale ONF International sera candidate aux marchés lancés par les DEAL pour reprendre cette mission avec l'équipe actuelle**.

Les 4 membres de l'équipe d'animation présents confirment leur motivation et leur volonté de poursuivre cette mission si une solution leur est proposée, malgré la situation très inconfortable. Ils s'inquiètent également d'un redimensionnement à la baisse de l'équipe, et d'une dissociation dans l'animation des deux PNA compte-tenu des compétences développées et du fonctionnement actuel de l'équipe. **L'animation PNA** ajoute que le comité directeur de l'**Office français de la biodiversité** s'est prononcé en défaveur d'une reprise de cette mission, en raison de contraintes internes liées à sa capacité de recrutement, à ses processus comptables et à l'actualité budgétaire. Les deux grands établissements publics OFB et ONF sous tutelle du ministère de l'écologie montrent donc des limites pour porter cette politique publique nationale en faveur d'espèces menacées.

S'agissant de l'animation disjointes des deux PNA TMAF et IPA, **la majorité des membres du COTEC** ne comprendrait pas une telle désolidarisation alors que le contexte budgétaire appelle des économies d'échelle d'une part, et que le montage actuel avait été établi en 2017 pour répondre aux faiblesses des PNA tortue et iguane de première génération d'autre part, lesquels étaient disjoints dans leur animation et dans leur mise en œuvre très territorialisée. **Ils s'inquiètent d'une telle dissociation sur le dimensionnement des 5 ETP actuellement dédiés à l'animation des PNA** (3 contrats sur financement DEAL, 2 VSC sur financement ministériels). Ils s'interrogent également quant à la création de nouveaux PNA si les moyens sont déjà insuffisants pour ceux déjà existants.

Le PNG et le Gaïac rappellent l'évolution historique de l'animation des PNA, démarrée en 2008 avec l'ONCFS pour le 1er plan avant de passer à l'ONF en 2017 pour le second plan. L'histoire se répète donc avec à nouveau avec un turn-over, mais le RTMG a déjà montré sa résilience grâce à l'investissement de ses membres historiques. L'évaluation à mi-parcours sera l'opportunité de bien mesurer la satisfaction du réseau, qui n'est pas forcément partagée de façon unanime.

Le CNRS, le Gaïac et Tò-Ti-Jòn lancent un appel à mobilisation, sous forme d'une lettre adressée au ministère pour demander une pérennisation des postes en cours, favoriser la continuité des personnels, et mettre des moyens à hauteur des enjeux. Face aux difficultés des établissements publics, ils se demandent si les DEAL ne pourraient pas internaliser cette mission avec des ETP dédiés.

La DEAL répond que la stabilisation des moyens pour l'animation des PNA est régulièrement demandée à la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère, pour l'instant sans succès pour 2025. Dans ce contexte, un courrier signé par les acteurs locaux apporterait un soutien à cette demande des

DEAL auprès de la DEB. Ce ne sera peut-être pas suffisant pour 2025, mais ce pourrait être utile pour le marché pluriannuel en 2026. Pour 2025, le marché qui sera lancé pour le PNA Iguane prévoit un équivalent temps plein pour assurer une mission de coordination interrégionale, basée en Martinique. Le marché qui sera lancé pour le PNA tortues marines devrait inclure un équivalent temps plein, éventuellement deux selon les crédits disponibles ou les arbitrages qui devraient être faits en termes de fongibilité avec d'autres missions. Il s'agira également d'assurer la pérennité d'une animation territoriale à Saint-Martin.

3. Propositions des commissions thématiques Antilles 2024 et estimation budgétaire 2025

Les propositions émises par chaque commission thématique sont présentées en séance, accompagnées d'une estimation budgétaire, du financement (acquis, demandé ou à demander), et du porteur identifié. Les membres du COTEC sont invités à exprimer leurs avis, le cas échéant sur chaque proposition, et d'en définir le niveau de priorité pour mise en œuvre dès 2025.

Les supports de présentation joints au compte-rendu ont été mis à jour d'après les avis et reformulations proposées par chaque COTEC (cf. diapositives n°12 à 37 pour la Guadeloupe et Saint-Martin ; diapositives n°21 à 34 pour la Martinique), et qui apparaissent en police rouge le cas échéant. Le niveau de priorité 1, 2 ou 3 retenu est indiqué pour chaque proposition (P1/P2/P3).

Le programme d'actions 2025 du PNATMAF sera établi d'après ces avis, pour présentation et validation du COPIL n°7 au 1er trimestre 2025. Le programme d'actions ainsi validé sera transmis au RTMAF avec le compte-rendu final du COPIL.

1. COTEC Martinique

Proposition A21-11

S'agissant du projet d'interdiction du mouillage à l'ancre sur les herbiers marins, les membres du COTEC invitent à porter la cartographie des herbiers à connaissance des outils utilisés par les navigateurs. Ils alertent également sur la difficulté de prouver l'intentionnalité en cas d'infraction.

Proposition A16-01

S'agissant de la fiche réflexe pour signaler une infraction, les membres du COTEC s'interrogent sur la tenue d'un groupe de travail regroupant les autorités compétentes et la coordination du réseau échouage en l'absence d'animation du PNA. La DEAL Martinique confirme qu'elle pourra animer ce groupe de travail et peut-être avec l'animation PNA (si poste du VSC renouvelé). Cette action est prioritaire et la version validée devra être portée à connaissance des collectivités, des associations, etc.

Proposition A20-P2

S'agissant de l'accompagnement par l'ONF de partenaires (collectivités, associations) porteurs de projets de restauration écologique de sites de pontes, pour lequel un financement MIG Biodiversité a été budgétisé, le COTEC se prononce en faveur d'une **priorité 1**.

Proposition A23-01

S'agissant des groupes d'experts mis en place pour rendre un avis sur les DEP scientifiques, le COTEC demande quelles ont été leur plus-value et leur composition pour garantir leur impartialité.
La DEAL répond qu'ils permettaient d'avoir un avis scientifique local et/ou spécialisé sur les tortues marines pendant la période de renouvellement du CSRPN. Leur composition a mobilisé des membres à la fois de tous les bassins océaniques (Atlantique, Indien et Pacifique) grâce aux experts du GTMF, et selon des compétences qui ont été ciblées d'après la ou les thématiques abordées dans les dossiers. L'impartialité totale est en effet discutable dans la mesure où la communauté de chercheurs et/ou d'experts français à l'habitude de collaborer, même à l'échelle transocéanique. Les experts mobilisés ont toutefois joué le jeu, et les avis rendus restent consultatifs avant passage en CNPN.
L'animation PNA se prononce en faveur de l'arrêt de ce groupe d'experts pour les DEP à l'avenir, et invite à plutôt mobiliser le GTMF pour émettre de tels avis en appui du CNPN, afin de favoriser un traitement plus équitable de toutes les demandes à l'échelle nationale, puisque l'arrêté de protection des tortues marines et de leurs habitats est ministériel.

Proposition A24-05

S'agissant des suivis « traces » réalisés par les techniciens ONF sur financement MIG Biodiversité, certains membres du COTEC demandent s'ils seront maintenus dans le contexte du retrait de l'ONF à l'animation du PNA, et le cas échéant qui sera chargé de centraliser les données collectées.
L'animation PNA répond que ces suivis seront maintenus sur les plages concernées sous réserve d'obtention du financement, avec planification par Aquasearch en qualité d'attributaire du marché pour la coordination des suivis (hors Anses du Nord suivies par L'ASSO-MER) en 2025. Le responsable de l'unité territoriale (Fabien WIRTH) et l'adjoint au directeur (Félix BOMPY) seront les interlocuteurs pour l'ONF. L'utilisation de l'application par les techniciens ONF facilitera la bancarisation propre des données.

Proposition A32-11

S'agissant de la bancarisation des jeux de données sur MadiNati, les membres du COTEC s'inquiètent de la finalisation des étapes décrites en l'absence d'animation du PNA. **L'animation PNA** répond que la création du guide de conversion peut être une priorité fixée pour le premier trimestre 2025. **La DEAL Martinique** ajoute qu'il s'agira d'une de ses priorités en cas de rupture d'animation.

Proposition A33-01

S'agissant de la communication médiatique, le COTEC sonde la Collectivité Territoriale de Martinique sur les chances de la demande de subvention qui a été déposée par l'ONF pour réaliser cette action. La CTM répond que son attribution est incertaine et sera connue début 2025.

Proposition A33-02

S'agissant des supports pédagogique et d'information, **le PNRM** informe le COTEC qu'il dispose d'un marché pour réaliser des supports de visites virtuelles. Il reste ainsi ouvert à éditer des supports qui pourraient aussi servir au PNA. **Le COTEC** invite par ailleurs à éditer des outils de communication ciblant les croisiéristes de paquebot qui débarquent en nombre sur les sites d'alimentation de tortues marines, avec des pratiques d'approche souvent inadaptées et inspirées d'autres territoires.

Proposition A33-08

S'agissant du projet de panneaux signalétiques d'information, l'EPCI CAP NORD, la CTM et le PNRM manifestent leur intérêt pour participer aux groupes de travail.

2. COTEC Guadeloupe et Saint-Martin

Proposition A10-02

S'agissant du projet de nouvel arrêté portant réglementation de la pêche maritime professionnelle, le PNG et l'AGRNSM invitent la Direction de la mer à consulter les partenaires de la MISEN dont les agents de contrôles sont concernés (Parc National de Guadeloupe, Réserve Naturelle de St-Martin, etc.), de manière à éviter certains ratés de l'arrêté de 2019 réglementant la pêche de loisirs. Les membres du COTEC appellent à maintenir cette action en priorité 1. *[NB : la consultation du public est ouverte du 23 décembre 2024 au 23 janvier 2025 pour le projet de nouvel arrêté de pêche professionnelle : https://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-projet-d-arrete-peche-a415.html]*

Proposition A11/A13-03

S'agissant du projet RECAPTED, le CNRS précise que le financement Fonds verts porte uniquement sur le volet relatif aux répulsifs visuels. Un projet a été déposé à l'appel à projet FEAMPA en novembre pour déployer le volet acoustique sur les 3 prochaines années, principalement en Martinique.

Proposition A12-05

S'agissant de l'appel à projet du GPMG pour structurer un réseau de signalement et de collecte de gros déchets marins et d'engins de pêche perdus ou abandonnés, certains membres du COTEC demandent le calendrier de lancement. L'animation PNA répond que le GPMG doit étudier en interne la forme juridique la plus adaptée pour lancer cette démarche (marché, appel à projet, etc.), mais elle ne dispose pas de plus amples informations. L'animation PNA intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage du GPMG pour l'aider à rédiger le cahier des charges, tel que défini dans une convention signée pour 5 ans fin 2023 par l'ONF, en qualité d'animateur du PNA. Il s'agira d'étudier la validité de cette convention dans le contexte du retrait de l'ONF sur l'animation, et de voir dans quelle mesure la prochaine structure chargée d'animation pourra reprendre cet accompagnement. L'action étant fixée en priorité 1, l'animation PNA s'investira particulièrement sur ce sujet au 1er trimestre 2025.

Proposition A14-06

S'agissant de la possibilité juridique de fixer une distance d'approche des tortues marines via les aires marines protégées (AMP) aux Antilles, la DEAL précise que le juriste qui avait ouvert cette piste en interne n'est plus à la DEAL. Le PNG propose d'apporter son appui juridique sur le sujet. L'AGRNSM comprend l'intérêt et la facilité de tester une distance d'approche fixée réglementairement au sein d'aires marines protégées, mais s'interroge sur la priorité des enjeux sur ces zones en Guadeloupe et à Saint-Martin. Le PNG et Évasion Tropicale proposent d'augmenter la distance d'approche à 10m, d'imposer de rester strictement en surface, d'élargir la réglementation à d'autres aspects comme la limitation du nombre de personnes à l'eau pour les opérateurs touristiques, d'imposer une formation de ces opérateurs, etc. Le PNG et l'AGRNSM proposent un groupe de travail entre gestionnaires d'AMP sur le sujet, ainsi qu'une reformulation de la proposition pour « *fixer les règles d'approche et d'encadrement* » au-delà de la simple distance d'approche des tortues marines.

Proposition A16-07

S'agissant de l'application de l'arrêté n°329-2023 interdisant le mouillage sur les herbiers marins, le COTEC propose une reformulation pour ajouter les herbiers de Deshaies et du Gosier à ceux de Marie-Galante parmi les zones prioritaires à contrôler en 2025.

Proposition A16-01

S'agissant de la fiche réflexe pour signaler une infraction, en l'absence d'animation du PNA, le PNG et les membres du COTEC proposent un pilotage de l'action par le service départemental de l'OFB.

Proposition A16-02

S'agissant de la stratégie OFB-DEAL pour remettre en état des sites de ponte altérés de façon réversible, la DEAL précise qu'il s'agit de mieux coordonner ce qui relève de l'action judiciaire et de l'action administrative.

Proposition A17-04

S'agissant de la campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe, **le Parc National de Guadeloupe** précise qu'une mangouste a été observée sur l'îlet Kahouanne après 3 ans de suspicion. Une campagne d'une semaine de capture est prévue au mois d'avril avec l'appui matériel de l'animation PNA (prêt de cages). Le PNG et Tò-Ti-Jòn appellent à maintenir cette action en priorité 1. À St-Martin, l'espèce a été observée, alors que la pression de l'Iguane commun devient de plus en plus forte sur les sites de ponte, causant une disparition de la patate bord-de-mer dont l'importance est reconnue pour maintenir le sable. Le COTEC salue l'action de formation des gardes littoraux de la CCMG, qui se montre sensible à la gestion des EEE. L'animation PNA ajoute qu'un dossier de demande de DEP est en cours de rédaction par l'OFB en Martinique pour comparer l'effet des actions de régulation entre plages témoins et plages régulées. Les sites de Marie-Galante et Port-Louis restent prioritaires en Guadeloupe, alors que les plages de Sainte-Rose deviennent de plus en plus sujettes à la prédation par les mangoustes.

Proposition A22-11

S'agissant de la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime, **l'association Le Gaïac** craint que la démarche engagée favorise les activités économiques au détriment de la protection des espèces sur les sites de ponte. **La DEAL** rappelle que l'arrêté ministériel de protection des tortues marines et de leurs habitats interdit les aménagements qui remettent en cause le bon accomplissement du cycle biologique de ces espèces, or c'est une notion difficile à instruire. Les AOT offrent une entrée plus aisée pour régulariser un aménagement, en tenant compte du contexte socio-économique. Il s'agit de mieux orienter les aménageurs pour éviter les impacts. **Le PNG** ajoute que cette stratégie n'empêche aucunement l'ouverture de procédures judiciaires le cas échéant, et que l'accompagnement des porteurs de projets offre parfois de nouveaux leviers de sensibilisation vers de nouveaux publics. En Guadeloupe, il est rappelé que toutes les plages sont des sites de ponte potentiels. Il s'agit également de travailler sur la notion d'impact temporaire ou permanent.

Proposition A23-03

S'agissant des protocoles de suivis aérien et subaquatiques, considérant les difficultés liées au futur de l'animation et au financement FEDER d'une part, considérant que ces protocoles n'ont pas encore été initiés d'autre part, ou qu'il existe plusieurs initiatives de suivis autonomes par Évasion Tropicale en baie de Malendure (autofinancement), par Titè dans le lagon de Petite Terre (financement DEAL), par le CNRS dans le cadre du projet RECAPTED sur des sites à déterminer (financement Fonds verts), par Créocéan à Port-Louis (mesure compensatoire du Conseil départemental), et par l'AGRNSM à Saint-Martin, les membres du COTEC estiment que cette action est en priorité n°2 pour 2025.

Proposition A24-07

S'agissant des suivis traces, les membres du COTEC estiment que cette action est prioritaire pour 2025. **La DEAL** va essayer de mobiliser des crédits, et indique que différentes modalités peuvent être

envisagées pour les mobiliser s'ils sont retenus, que ce soit par un marché unique ou via des subventions en direct aux associations. Néanmoins, elle souligne cette dernière option sera très difficile à mettre en œuvre par rapport aux effectifs DEAL. **L'animation PNA** encourage un marché unique dans la mesure où toutes les associations s'étaient regroupées en consortium sous l'égide de TOTM pour répondre au marché unique en 2024.

Proposition A25-08

S'agissant du programme INASCUBA attribué pour les 3 prochaines années à Aquasearch par marché du GPMG, certains membres du COTEC estiment que l'enveloppe de 25 000 € est démesurée pour l'animation de ce programme comparativement à l'animation du réseau échouage (14 000 €). Certains membres déplorent l'irrespect et la non-considération de l'investissement professionnel à long terme de Kap Natirel sur cette action, bénévolement depuis 2006 puis sur financement depuis 2022. Cela nuit à la cohésion du réseau et à la continuité sur cette action, sachant que Kap Natirel va poursuivre l'animation de ce programme sur les élasmobranches.

Proposition A33-03

S'agissant d'une charte de bonne conduite pour une découverte respectueuse des tortues marines en ponte, le PNG invitent à mutualiser cette proposition avec **A14-06** pour fixer les règles d'approche et d'encadrement des tortues marines en mer.

Proposition A33-04

S'agissant de l'animation des sorties nocturnes, le PNG propose de reformuler la proposition pour englober toutes les associations et pas seulement Ecolambda, L'ASSO-MER et l'AGRSNM dans la réalisation d'animations nocturnes en 2025.

Proposition A33-08

S'agissant du projet de panneaux signalétiques d'information, l'association Évasion Tropicale propose qu'il n'y ait pas de validation de contenu en groupe de travail, pour tout simplement reprendre le visuel des panneaux qui existent déjà, en revoyant simplement les mentions qui méritent d'être actualisées. Les membres du COTEC soulignent aussi l'importance de panneaux signalétiques pour conduire des actions de police en cas d'infraction. Il est enfin rappelé que le Parc National de Guadeloupe prévoit des panneaux dans le cadre d'un projet ReCorEA en 2025, et que les sites du Conservatoire du littoral sont soumis à une charte graphique qui devra être respectée.

Proposition A35-11

S'agissant du courrier à adresser aux élus, certains membres du COTEC proposent qu'il soit fait mention à l'équarrissage. Cette action est fixée en priorité 1 pour que les courriers puissent être envoyés par l'animation PNA fin février au plus tard, intégrant par ailleurs les niveaux d'enjeu par plage de ponte, une extraction des données d'échouages et des menaces par commune.

Proposition A36-12

S'agissant du courrier à Décathlon concernant la vente de gourdes, les membres du COTEC proposent que le courrier prenne une forme positive en proposant une liste d'actions à financer par Décathlon au bénéfice du réseau tortues marines, par exemple en faveur des panonceaux pour les échouages (cf. proposition A18-07).

Proposition A18-06

S'agissant de la commission « échouage » sur les lecteurs de PIT, l'animation PNA précise que le CNRS va tester les modèles de lecteurs qui ont été proposés par Igrec Mer, pour vérifier leur fonctionnement.

Proposition A18-13

S'agissant de la commission « échouage » sur la sensibilisation aux mortalités ou détresses de tortues vertes immatures subissant de fortes pressions anthropiques dans les eaux littorales, la DEAL propose de cibler la communication sur certaines zones particulièrement concernées, sinon d'envisager une communication sous forme d'un communiqué de presse.

Proposition A18-24

S'agissant de la commission « échouage » sur les compétences du maire pour réglementer la baignade, les membres du COTEC sont défavorables à utiliser ce levier pour réglementer la distance d'approche des tortues marines (ou tout autre encadrement) pour des motifs de sécurité des baigneurs.

4. Informations diverses et clôture du COTEC

L'animation PNA informe que trois structures ont signé la **charte du RTMAF** en 2024, à savoir la ville de Sainte-Anne, la ville de Vieux-Habitants et l'auto-entreprise « Counting whales » représentée par Rocio PRIETO GONZALES qui travaille actuellement en tant que biostatisticienne en partenariat avec Julie PAUWELS sur la calibration d'un protocole de photo-identification à Petite-Terre (action 25). Par ailleurs, malgré des sollicitations envoyées par courrier de l'animation PNA, les signatures des conseils régional et départemental de Guadeloupe et de la Collectivité Territoriale de Martinique restent attendues, en tant que membres du COPIL.
Les membres des COTEC Guadeloupe et Martinique n'expriment pas d'avis contraire à la signature de ces membres, qui sera donc soumise à l'approbation du COPIL. Si d'autres signatures sont reçues avant le COPIL, elles seront portées à connaissance des COTEC pour avis. A posteriori, AET s'interroge sur cette association qui n'apparaît pas enregistrée sur le net et demande des précisions.

Martinique [03/12/2023]

L'ordre du jour du COTEC Martinique est épuisé à 12h30.

Guadeloupe / St-Martin [10/12/2023]

L'ordre du jour du COTEC Guadeloupe et Saint-Martin est épuisé à 14h.

L'animation PNA remercie l'ensemble des participants et félicite les membres des COTEC pour leur participation à l'exercice de programmation des actions 2025. Le projet de compte-rendu sera transmis aux participants pour relecture et validation.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COTEC n°7 du PNATMAF pour la Martinique

Structure	*Prénom NOM	Fonction	Contact
Aquasearch (bureau d'études)	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr 06 68 51 31 13
Carbet des Sciences (association)	Maxime LAVENTURE-DARIVAL	Médiateur scientifique	Biodiversite.mediateur@carbet-sciences.com 07 83 42 96 94
Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq 05 96 72 21 40 / 07 66 51 91 59
DEAL Guadeloupe	*Chloé ALANIESSE	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission faune marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
L'ASSO-MER (association)	Magali COMBES	Chargée des projets scientifiques	magali@lassomer.fr 06 96 19 00 72
L'ASSO-MER (association)	Claude L'HERMITTE	Référent bénévole tortues marines	claude@lassomer.fr
OFB – Unité technique et connaissance (UTC) Antilles	Mitsiou GRELOT-VALADE	Chargée de mission EEE Martinique	mitsiou.grelot-valade@ofb.gouv.fr
OFB – Service départemental Martinique	*Martin DUBERNET	Inspecteur de l'environnement	martin.dubernet@ofb.gouv.fr
Office National des Forêts (ONF)	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA Antilles françaises	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'animation des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 53 21 92
ONF Guadeloupe	*Marina MOUTOU	Animatrice territoriale des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	marina.moutou@onf.fr 06 90 76 11 70
ONF Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial des PNA pour la Martinique	alexis.guilleux@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Ludvina RENIA	Chargée d'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM)	Melvin BEATRIX	Chargé de mission ABC communaux	m.beatrix@pnr-martinique.com 05 96 64 42 59
Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)	Thomas ALEXANDRINE	Gardien de l'environnement	t.alexandrine@pnr-martinique.com 06 96 86 08 25

* personnes présentes en visioconférence

Annexe 2 : Liste des personnes présentes au COTEC n°7 du PNATMAF pour la Guadeloupe et St-Martin

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)	Catherine HERMANT	Chargée de mission observatoire de la biodiversité	catherine.hermant@arb-ig.fr 06 90 56 01 17
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM)	Julien CHALIFOUR	Directeur adjoint Responsable scientifique	science@rnsm.org 06 90 34 77 10
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Laboratoire BOREA	*Damien CHEVALLIER	Ingénieur de recherche	damien.chevallier@cnrs.fr 06 12 97 10 54
DEAL Guadeloupe	*Danny LAYBOURNE	Chef du service ressources naturelles	danny.laybourne@developpement-durable.gouv.fr 06 90 83 46 60
DEAL Guadeloupe	Cécile COLONNEAUX	Stagiaire pôle biodiversité marine	cecile.colonneaux@i-carre.net
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSE	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Martinique	*Pauline BELLENOUE	Chargée de mission faune marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
Direction de la Mer (DM) Guadeloupe	*Mélöa DRACON	Chargée de mission - Service Mission de coordination des politiques publiques (MICO)	meloa.dracon@mer.gouv.fr
Evasion Tropicale (association)	*Caroline RINALDI	Co-fondatrice et coordinatrice du réseau échouages Guadeloupe	evastropic@wanadoo.fr 06 90 57 19 44
Le Gaïac (association)	*Anne GIRERD	Bénévole	girerd.anne@orange.fr 07 85 16 43 54
Office National des Forêts (ONF)	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA Antilles françaises	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'animation des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 53 21 92
ONF Guadeloupe	Sophie LE LOC'H	Conservatrice– Réserves Naturelles de Désirade et Petite-Terre	sophie.le-loc-h@onf.fr 06 90 74 35 61
ONF Guadeloupe	*Mylène MUSQUET	Directrice régionale	mylene.musquet@onf.fr 06 90 50 12 81
ONF Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial des PNA pour la Martinique	alexis.guilleux@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Ludvina RENIA	Chargée d'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
Parc National de Guadeloupe (PNG)	Sophie BEDEL	Cheffe d'unité gestion & protection de la nature au pôle marin	sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr 06 90 43 52 98

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Parc National de Guadeloupe (PNG)	Amélie CHALARD	Garde monitrice – pôle marin	amelie.chalard@guadeloupe-parcnational.fr 06 90 33 20 25
PAUWELS Julie (entreprise individuelle)	Julie PAUWELS	Écologue indépendante	jul.pauwels@hotmail.com 06 33 33 98 21
Réserves Naturelles de Petite Terre et La Désirade (association Titè)	Léa SEBESI	Chargée de mission scientifique et police	leasebesi.tite@gmail.com 06 90 34 97 55
Tò-Ti-Jòn (association)	Scheamy BANDOU	Patrouilleuse bénévole suivi traces	
Tò-Ti-Jòn (association)	Yankel CAWGLAIS	Patrouilleuse bénévole suivi traces	
Tò-Ti-Jòn (association)	Claude FROIDEFOND	Responsable du secteur Tortues marines	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Muriel NICOLAS	Patrouilleuse bénévole suivi traces	
Tò-Ti-Jòn (association)	Séverine VIADÉ	Patrouilleuse bénévole suivi traces	

* personnes présentes en visioconférence